

poursuivant des buts et des intérêts différents, ces organisations se sentent toutes une responsabilité à l'égard des nouveaux arrivants de même langue et de même culture et les aident à traverser la période difficile que représentent pour eux les premiers mois ou même les premières années au Canada. Dans un centre social ethnique, le nouvel arrivant trouve des amis qui parlent sa langue et peuvent lui expliquer bien des choses qui l'étonnent dans son entourage. Il perd son isolement social et trouve un dérivatif à ses déceptions et à ses contrariétés. En outre, il existe de nombreuses organisations ethniques qui offrent aux immigrants une aide d'ordre pratique sous forme de renseignements, conseils, ou leçons de langue.

Les journaux en langues étrangères constituent également une source d'aide pour les immigrants. Il existe au Canada 150 journaux et périodiques qui paraissent dans des langues autres que l'anglais et le français. Plusieurs de ces journaux publient les nouvelles canadiennes aussi bien que celles des vieux pays. Ils renseignent les immigrants sur leur pays d'adoption et leur offrent aussi d'excellents conseils dans leurs articles éditoriaux.

On le voit, les journaux en langues étrangères et les associations ethniques constituent pour les immigrants un pont entre le pays qu'ils ont quitté et leur nouvelle patrie, et facilitent leur adaptation à leur nouveau milieu.

La Direction de la citoyenneté apprécie hautement l'activité que ces divers groupes bénévoles déploient en faveur des nouveaux arrivants et elle leur prête son concours de diverses manières. Publications, films et bandes fixes sur le civisme et l'intégration sont fournis pour fins d'établissement de programmes. Par exemple, le périodique intitulé *Citoyen*, qui paraît cinq fois par année, est publié spécialement à l'intention des sociétés bénévoles qui s'occupent de programmes de civisme.

La Direction de la citoyenneté se tient en contact avec les organisations non gouvernementales par l'entremise de sa Division de liaison. Plusieurs bureaux régionaux, soit un dans chacune des provinces de l'Ouest, quatre en Ontario, deux dans le Québec et un dans la région de l'Atlantique, ont été établis à cette fin. En outre, deux fonctionnaires supérieurs, dont l'un est à Toronto et l'autre à Montréal, assurent la surveillance des services dans les deux provinces les plus peuplées du pays. A Ottawa, un bureau national est chargé tout spécialement de travailler avec les organisations dont l'activité s'exerce sur le plan national.

Les fonctionnaires de la Division de liaison sont à la disposition des personnes intéressées qui veulent les consulter au sujet de la ligne de conduite et des moyens d'action de la Direction de la citoyenneté ou encore obtenir leur aide pour l'élaboration de programmes de civisme ou de projets portant sur l'intégration des immigrants. Ils agissent souvent en qualité de conseillers ou d'experts à l'occasion de conférences, stages d'étude ou ateliers ayant pour thèmes principaux l'intégration des immigrants ou les relations qui doivent exister entre les différents groupes. La Direction accorde parfois une aide financière à des collectivités pour l'exécution de projets collectifs effectués à titre d'essais, ainsi qu'à des organisations qui entreprennent une tâche particulière dans le domaine de l'intégration ou des relations entre les divers groupes ethniques. Elle encourage et organise elle-même la tenue de conférences régionales ou d'autres réunions portant sur cette question.

La Direction a organisé deux stages nationaux sur le civisme, tenus tous deux en Ontario, à Scarborough en 1953 et à Minaki, près de Winnipeg, en 1958. Ces deux stages ont fourni aux fonctionnaires du gouvernement et aux personnalités dirigeantes des diverses collectivités d'un peu partout au Canada l'occasion d'échanger des points de vue sur les problèmes de l'intégration et les rôles respectifs du gouvernement et des organisations bénévoles à cet égard.

## Section 2.—Statistique de l'immigration

Le nombre des immigrants arrivés au Canada annuellement, de 1913 à 1955, figure au tableau 1; les tableaux 2 à 8 présentent l'analyse statistique de l'immigration de ces dernières années; le nombre des personnes refusées aux ports d'entrée ou expulsées, de 1955 à 1957, figure au tableau 9.

De 1913 à 1957, 4,124,246 immigrants sont entrés au Canada. L'apport annuel a fluctué de 400,870 (maximum) en 1913 à 7,576 (minimum) en 1942, la moyenne annuelle étant de 91,650. Le nombre total d'immigrants dans l'après-guerre, de 1946 à 1957, a été de 1,669,340, soit une moyenne de 139,112 par année.